

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1010

27 avril 2013

SOMMAIRE

Apparatur Verfahren S.A.	48470	Kids Brands Group International S.à r.l.	48449
BAUERE KOPERATIV, Société Coopéra- tive	48434	K & K Solutions	48476
Bierg an Dall S.à r.l.	48435	Kuno S.A.	48478
BI-Invest Finance S.A.	48468	Morgan Stanley Derivative Products Glo- bal S.à r.l.	48439
Bijouterie Hopp Anne s.à.r.l.	48436	Morgan Stanley Derivative Products (Lu- xembourg) S.à r.l.	48439
Bufab S.à r.l.	48434	OCA, Office Courtage Assurances Sàrl ..	48447
Chimindu International S.A.	48438	O.G.F.I.	48476
Coiffure Ambiance S.à r.l.	48475	PrintColors S.à r.l.	48434
Compagnie Internationale de Trading de Luxembourg S.A.	48471	SGCE Investments II S.à r.l.	48435
Damien Deroubaix S.à r.l.	48438	Squirrel AcquiCo I S.à r.l.	48459
Definlux DFL S.A.	48438	Sunny Fitness S.A.	48434
Dehlia S.à r.l.	48438	Sympa S.A.	48436
Delamare Luxembourg S. à r.l.	48479	Syntegra Holding III S. à r.l.	48435
Digital Republik S.à.r.l.	48437	Syntegra Investment Holding I S.à r.l.	48434
Drake Recoveries S.à r.l.	48480	Syntegra Investments I S.à r.l.	48435
Duferco Participations Holding S.A.	48438	Taurus Euro Retail Finance S.à r.l.	48436
EAV Lux S.à r.l.	48437	Taurus Euro Retail Investment S.à r.l. ...	48436
Electrocalor SA	48480	Tecolu S.à r.l.	48477
Endowment Strategy and Finance S.A. ...	48468	Triton III No. 15 S.à r.l.	48457
Escalette Investissements S.A., SPF	48474	United Foundries Holding S.à r.l.	48479
Europa Mezzanine Holding S.à r.l.	48473	Vaubesnard S.A.	48479
Genelux LB Holding S.A.	48437	Versbau S.A.	48478
HiTec Investments S.A.	48437	West Park Management Services S.à r.l.	48435
ICG Recovery 4, 2008 S.à r.l.	48480	Z-Wind S.à r.l.	48436
Isylux S. à r.l.	48437		
Kennedy Financement Luxembourg S.à r.l.	48478		

Bufab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 112.721.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 mars 2013.

Référence de publication: 2013036188/11.

(130044337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

PrintColors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 3, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 167.569.

Cession de parts sociales

En ce jour, Mde Kadoussi Rajaa à cédée 125 parts sociales à Mr Boukhadam Mounir, qui est déjà propriétaire de 125 parts, ce qu'il lui fait un total de 250 parts.

Rodange le, 14 mars 2014.

Référence de publication: 2013036126/11.

(130044085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Sunny Fitness S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4538 Obercorn, 12-14, rue Dalscheidt.
R.C.S. Luxembourg B 106.468.

Au conseil administratif

J'ai le regret de vous informer de ma décision de démissionner de ma fonction d'administrateur que j'occupais au sein du Conseil d'Administratif de la société Sunny Fitness depuis le 22 mars 2005.

Differdange, le 10 Août 2012.

Logelin Alexa.

Référence de publication: 2013036128/11.

(130044195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Syntegra Investment Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 102.670.

Les statuts coordonnés au 1^{er} mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2013036006/11.

(130044142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

BAUERE KOPERATIV, Société Coopérative, Société Coopérative.

Siège social: L-9166 Mertzig, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 95.424.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013036191/10.

(130044785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Syntegra Holding III S. à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 109.688.

Les statuts coordonnés au 1^{er} mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2013036004/11.

(130044311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Syntegra Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 102.671.

Les statuts coordonnés au 1^{er} mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2013036009/11.

(130044215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

SGCE Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 102.665.

Les statuts coordonnés au 1^{er} mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2013036019/11.

(130044278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

West Park Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.860,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 147.176.

Les comptes annuels au 31 Mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour West Park Management Services S.à r.l.
Un Mandataire

Référence de publication: 2013036077/11.

(130044050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Bierg an Dall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9420 Vianden, 3, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 106.837.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013036196/10.

(130044805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Sympa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9461 Nachmanderscheid, 1A, Veinerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 155.243.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013036030/11.

(130043961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Taurus Euro Retail Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 114.173.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Taurus Euro Retail Finance S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2013036033/11.

(130043918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Taurus Euro Retail Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 111.577.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Taurus Euro Retail Investment S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2013036034/11.

(130043914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Z-Wind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 139.949.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TCG Gestion SA

Signatures

Référence de publication: 2013036090/11.

(130043751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Bijouterie Hopp Anne s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 89, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 76.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Esch/Alzette, le 12 mars 2013.

Référence de publication: 2013036198/10.

(130044410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Digital Republik S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 66.064.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66053 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013036200/10.

(130044517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Isylux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 115.820.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013035844/11.

(130043963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Genelux LB Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 95.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2013035801/11.

(130043883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

HTI S.A., HiTec Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.655.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 12 mars 2013 que la société anonyme AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société HiTech Investments S.A., en abrégé HTI, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 131 655, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 mars 2013.

Référence de publication: 2013035816/11.

(130043704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

EAV Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.767.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/03/2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013035760/11.

(130043989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Dehlia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.847.273,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 152.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013036241/10.

(130044765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Chimindu International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 162.986.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2013036229/11.

(130044769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Damien Deroubaix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2733 Luxembourg, 4, rue Wiltheim.
R.C.S. Luxembourg B 144.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

La gérance

Référence de publication: 2013036247/11.

(130044847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Definlux DFL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 32.308.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DEFINLUX DFL S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013036250/11.

(130044857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Duferco Participations Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 49.308.

Les comptes annuels consolidés au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 mars 2013.

Référence de publication: 2013036264/11.

(130044679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

**Morgan Stanley Derivative Products Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Morgan Stanley Derivative Products (Luxembourg) S.à r.l.)**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.764.

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of January.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-Sur-Alzette, (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

MORGAN STANLEY EDER S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having an issued share capital of EUR 12,500.- and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 109078, here represented by Nuala Doyle, lawyer, professionally residing in Howald, by virtue of a proxy given on 10 January 2013.

The aforementioned proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, requested the undersigned notary to record the following:

A) The pre-named entity holds the entire share capital of Morgan Stanley Derivative Products (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having an issued share capital of EUR 694,468.- and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 136764 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, dated 14 February 2008, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 794 of 2 April 2008; the articles of incorporation (statuts) of the Company were amended for the last time pursuant a deed of the undersigned notary, on 10 December 2012, not yet published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

B) The agenda of the present meeting is the following:

1. Reclassification of the issued shares of the Company into class A shares and definition of the rights attaching to such shares.

2. Creation of a new class of shares, class B shares, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and definition of the rights attaching to such shares.

3. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of five hundred and fifty-five thousand five hundred and thirty-two euro (EUR 555,532.-) so as to raise it from its current amount of six hundred and ninety-four thousand four hundred and sixty-eight euro (EUR 694,468) to one million two hundred and fifty thousand euro (EUR 1,250,000.-) by the issue of three hundred and five thousand five hundred and thirty-two (305,532) new class A shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and two hundred and fifty thousand (250,000) new class B shares with a nominal value of one euro (EUR1.-) each.

4. Subscription of the new class A shares by MORGAN STANLEY EDER S.à r.l., aforementioned.

5. Subscription of the new class B shares by Morgan Stanley Luxembourg Equity Holdings S.à r.l. a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, having an issued share capital of EUR 274,976,950.- and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B121918.

6. To change the name of the Company from Morgan Stanley Derivative Products (Luxembourg) S.à r.l. to Morgan Stanley Derivative Products Global S.à r.l..

7. To remove the notice requirements for board meetings, to re-appoint all class A managers and class B managers of the Company as "managers", to remove any reference in the articles to different classes of managers, to make amendments to the composition requirements of the board of managers and the quorum requirements for board meetings, and to amend the majority requirements for certain decisions of the shareholders.

8. To amend the articles of incorporation of the Company to reflect items 1. to 7. above and any other ancillary matters.

9. To resolve that any funds standing to the credit of the share premium account or the capital contribution account of the Company prior to this meeting shall be allocated to the newly created class A share premium account and class A capital contribution account, respectively.

After this had been set forth, the appearing parties, representing the entire share capital of the Company, now request the undersigned notary to record that they have adopted the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to reclassify the issued shares of the Company into class A shares and to define the rights attaching to such shares in the articles of incorporation of the Company, in particular article 6, article 7, article 21 and article 22, as amended by the fifth resolution below.

Second resolution

The sole shareholder resolves to create a new class of shares, Class B shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to define the rights attaching to such shares in the articles of incorporation of the Company, in particular article 6, article 7, article 21 and article 22, as amended by the fifth resolution below.

Third resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital by an amount of five hundred and fifty-five thousand five hundred and thirty-two euro (EUR 555,532.-) so as to raise it from its current amount of six hundred and ninety-four thousand four hundred and sixty-eight euro (EUR 694,468) to one million two hundred and fifty thousand euro (EUR 1,250,000.-) by the issue of three hundred and five thousand five hundred and thirty-two (305,532) new class A shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and two hundred and fifty thousand (250,000) new class B shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Subscription

MORGAN STANLEY EDER S.à r.l., aforementioned, represented as stated above, hereby declares to contribute to the Company the amount of seven hundred million Euro (EUR 700,000,000.-) in order to subscribe for three hundred and five thousand five hundred and thirty-two (305,532) new class A shares, each with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and in order to pay a total class A share premium of six hundred and ninety-nine million six hundred and ninety-four thousand four hundred and sixty-eight euro (EUR 699,694,468.-).

The class A shares and class A share premium have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of seven hundred million Euro (EUR 700,000,000.-) is now available to the Company. Of that amount, three hundred and five thousand five hundred and thirty-two euro (EUR 305,532.-) will be allocated to the class A share capital account and six hundred and ninety-nine million six hundred and ninety-four thousand four hundred and sixty-eight euro (EUR 699,694,468.-) will be allocated to the class A share premium account.

Subscription

Morgan Stanley Luxembourg Equity Holdings S.à r.l., aforementioned, represented by Nuala Doyle, lawyer hereby declares to contribute to the Company the amount of one billion four hundred million Euro (EUR 1,400,000,000.-) in order to subscribe for two hundred and fifty thousand shares (250,000) new class B shares, each with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and in order to pay a total class B share premium of one billion three hundred and ninety-nine million seven hundred and fifty thousand euro (EUR 1,399,750,000.-).

The class B shares and class B share premium have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of one billion four hundred million Euro (EUR 1,400,000,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary. Of that amount, two hundred and fifty thousand euro (EUR 250,000.-) will be allocated to the class B share capital account and one billion three hundred and ninety-nine million seven hundred and fifty thousand euro (EUR 1,399,750,000.-) will be allocated to the class B share premium account.

Fourth resolution

The general meeting resolves to change the name of the Company from Morgan Stanley Derivative Products (Luxembourg) S.a r.l. to Morgan Stanley Derivative Products Global S.à r.l..

Fifth resolution

The general meeting resolves to amend article 4, article 6, article 7, article 9, article 11, article 12, article 17, article 21 and article 22 of the articles of incorporation of the Company to reflect the resolutions above, such that they shall now read as follows:

" **Art. 4.** The name of the Company is Morgan Stanley Derivative Products Global S.à r.l.."

" **Art. 6.** The issued share capital is fixed at one million two hundred and fifty thousand euro (EUR 1,250,000.-) represented by one million (1,000,000) class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and two hundred and fifty thousand (250,000) class B shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Unless otherwise indicated herein, class A shares and class B shares shall have the same rights. A transfer of class A shares cannot occur unless all class A shares are transferred at the same time to the same transferee. A transfer of class B shares cannot occur unless all class B shares are transferred at the same time to the same transferee.

The rights of class A shareholders and class B shareholders to any pro rata payments to be made by the Company to its shareholders (including without limitation, dividends, any other form of distribution or liquidation proceeds) will be determined on the basis of the total equity contributed by and/or allocated to them (regardless of whether it has been allocated to a share capital account, to a share premium account or to a capital contribution account) (hereafter referred to as the "Economic Equity" of a shareholder).

The Company shall have two share premium accounts, the class A share premium account and the class B share premium account. Funds standing to the credit of the class A share premium account shall only be available to the holders of class A shares whereas funds standing to the credit of the class B share premium account shall only be available to the

holders of class B shares. The Company shall have two capital contribution accounts, the class A capital contribution account and the class B capital contribution account. Funds standing to the credit of the class A capital contribution account shall only be available to the holders of class A shares whereas funds standing to the credit of the class B capital contribution account shall only be available to the holders of class B shares."

" **Art. 7.** The class A shares are redeemable at any time at the option of the holders thereof on one (1) business day's notice at a price equal to the aggregate of:

(i) an amount equal to (a) the Economic Equity of the class A shareholders plus (b) an amount equal to the funds standing to the credit of the class A special reserve account, plus/minus, as the case may be,

(ii) an amount equal to any retained profits or losses allocable to the class A shares, (such allocation between the class A shares and the class B shares to be on a pro rata basis in accordance with the Economic Equity),

on the condition that the share capital of the Company shall not be less than the minimum required by law at the time of the relevant redemption and on the condition that all class A shares are redeemed at the one time.

The class B shares are redeemable at any time at the option of the holders thereof on two (2) business days' notice at a price equal to the aggregate of:-

(i) (a) an amount equal to the Economic Equity of the class B shareholders plus (b) an amount equal to the funds standing to the credit of the class B special reserve account, plus/minus, as the case may be,

(ii) an amount equal to any retained profits or losses allocable to the class A shares, (such allocation between the class A shares and the class B shares to be on a pro rata basis in accordance with the Economic Equity),

on the condition that the share capital of the Company shall not be less than the minimum required by law at the time of the relevant redemption and on the condition that all class B shares are redeemed at the one time.

All shares shall have a mandatory redemption date of two hundred (200) years from their date of issue on the condition that the share capital of the Company shall not be less than the minimum required by law at the time of the relevant mandatory redemption. If not all shares can be redeemed on their mandatory redemption date as this would cause the share capital to be less than the minimum required by law, the relevant shares shall be redeemed on a pro rata basis to the extent that the share capital of the Company is at the minimum legal requirement. For the avoidance of doubt, the redemption price in case of mandatory redemption shall be calculated on the same basis as set out above for redemptions at the option of the holder, pro-rated according to the number of shares being redeemed compared to the number of class A shares in issue.

Unless the share redemption is immediately followed by a capital reduction, any such redemption shall only be made out of the Company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. Interim accounts must be drawn as of a date no more than thirty (30) days prior to the date of such redemption, showing that the Company has sufficient distributable profits and/or reserves to perform the redemption.

Each shareholder shall execute and deliver such documents or instruments or otherwise take such actions as may be required by the Company to give effect to these provisions. Each manager, from time to time, is hereby granted a power of attorney by the sole shareholder, or as the case may be, each shareholder, to execute and deliver any such documents or instruments or take any such actions in the name of and on behalf of such shareholder to the extent that such shareholder fails to do so.

Once a share of any class is redeemed the respective shareholder shall cease to be entitled to any rights in respect of it (except the right to receive a dividend which has been declared prior to such redemption).

The board of managers shall cancel any redeemed shares and is then authorised to take such steps as are necessary to amend Article 6 of the articles of incorporation of the Company in order to record the change and as may be necessary for the execution and publication of such amendment in accordance with the Luxembourg law."

" **Art. 9.** Subject to Article 6, the Company's shares are freely transferable among shareholders. Shares may not be transferred to a non-affiliate of the transferring shareholder without the approval of all other shareholders."

" **Art. 11.** The Company is managed by a board of managers composed at least four (4) managers, who do not need to be shareholders and of which one shall be a manager nominated by the class B shareholder for appointment, if the class B shareholder so desires.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets out the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause, by the general meeting of shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two managers or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers."

" **Art. 12.** The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least two managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution."

" **Art. 17.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

Any issue of shares or any amendment of the articles requires the unanimous decision of all shareholders."

" **Art. 21.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient. The board of managers may pay interim dividends and/or the general meeting of shareholders may pay annual dividends to one class of shareholders without paying a pro-rated dividend at the same time to the other class of shareholders; in this scenario, the amount that the other class of shareholders would be entitled to receive had the dividend been distributed at the same time to all shareholders on a pro rata basis (in accordance with their respective Economic Equity), shall be credited to a special reserve account for the other class of shareholders.

The Company shall have two special reserve accounts for this purpose, a class A special reserve account and a class B special reserve account. Funds standing to the credit of the class A special reserve account shall only be available to the holders of class A shares whereas funds standing to the credit of the class B special reserve account shall only be available to the holders of class B shares. Funds standing to the credit of either special reserve account may be distributed to the relevant shareholder upon a redemption of shares of the respective class, in accordance with Article 7, upon liquidation of the Company in accordance with Article 22, or at any other time upon a decision of the board of managers or the general meeting of shareholders. Funds standing to the credit of either special reserve account shall not be taken into consideration for the purposes of determining the Economic Equity of a shareholder."

" **Art. 22.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

To the extent possible, all amounts credited to the class A special reserve account, the class A share capital account, the class A share premium account and the class A capital contribution account shall be distributed to the class A shareholders and all amounts credited to the class B special reserve account, the class B share capital account, the class B share premium account and the class B capital contribution account shall be distributed to the class B shareholder. All other distributable liquidation proceeds shall be paid to the shareholders pro rata on the basis of their Economic Equity as calculated immediately prior to the liquidation."

Seventh resolution

The general meeting resolves that any funds standing to the credit of the share premium account or the capital contribution account of the Company prior to this meeting shall be allocated to the newly created class A share premium account and class A capital contribution account, respectively.

Eighth resolution

The general meeting resolves that the current class A managers and class B managers be re-appointed as managers of the Company without class distinction.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, said proxyholder, signed together with the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix janvier.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

MORGAN STANLEY EDER S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social émis de 12.500,- EUR et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 109078, ici représentée par Nuala Doyle, avocat, demeurant professionnellement à Howald, en vertu d'une procuration donnée le 10 janvier 2013.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné et restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

A) L'entité pré-nommé détient la totalité du capital social de Morgan Stanley Derivative Products (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social émis de 694.468,- EUR et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 136764 (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Jean Seckler, notaire demeurant à Junglinster, en date du 14 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 794 du 2 avril 2008; les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de notaire soussigné, le 10 décembre 2012, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations..

B) L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Reclassement des parts sociales émises de la Société en parts sociales de classe A et la définition des droits attachés à ces parts sociales.

2. Création d'une nouvelle classe de parts sociales, parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune, et la définition des droits attachés à ces parts sociales.

3. Augmentation du capital social souscrit de la Société par un montant de cinq cent cinquante-cinq mille cinq cent trente-deux euros (555.532,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de six cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent soixante-huit euros (EUR 694.468,-) à un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-) par l'émission de trois cent cinq mille cinq cent trente-deux (305.532) nouvelles parts sociales de classe A, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) et deux cent cinquante mille (250.000) nouvelles parts sociales de classe B, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR).

4. Souscription des parts sociales nouvelles de classe A par MORGAN STANLEY EDER S.à r.l., prénommé.

5. Souscription des parts sociales nouvelles de classe B par Morgan Stanley Luxembourg Equity Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social émis de 274.976.950,-EUR et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 121918.

6. Modification de la dénomination de la Société de Morgan Stanley Derivative Products (Luxembourg) S.à r.l. à Morgan Stanley Derivative Products Global S.à r.l..

7. Suppression des exigences de préavis pour les réunions du conseil de gérance, de renommer tous les gérants de classe A et tous les gérants de classe B de la Société comme «gérants», suppression de toute référence dans les articles de classes différentes des gérants, d'apporter des modifications aux exigences de composition de le conseil de gérance et les exigences de quorum pour les réunions du conseil de gérance, et de modifier les exigences de majorité requises pour certaines décisions des associés.

8. Modification des statuts de la Société afin de refléter les points 1. à 7. ci-dessus et d'autres points auxiliaires.

9. Décision que les fonds inscrits au crédit du compte de prime d'émission ou le compte de la contribution du capital de la Société préalablement à cette réunion doivent être attribué au compte de prime d'émission de classe A et au compte de la contribution du capital de classe A, nouvellement créées, respectivement.

Ceci ayant été exposé, les comparantes, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont requis du notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de reclasser des parts sociales émises de la Société en parts sociales de classe A et de définir des droits attachés à ces parts sociales dans les statuts de la Société, notamment l'article 6, l'article 7, l'article 21 et l'article 22 tel que modifié par la cinquième résolution ci-dessous.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de créer d'une nouvelle classe de parts sociales, parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, et de définir des droits attachés à ces parts sociales dans les statuts de la Société, notamment l'article 6, l'article 7, l'article 21 et l'article 22 tel que modifié par la cinquième résolution ci-dessous.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de cinq cent cinquante-cinq mille cinq cent trente-deux euros (555.532,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de six cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent soixante-huit euros (EUR 694.468,-) à un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-) par l'émission de trois cent cinq mille cinq cent trente-deux (305.532) nouvelles parts sociales de classe A, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) et deux cent cinquante mille (250.000) nouvelles parts sociales de classe B, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR).

Souscription

MORGAN STANLEY EDER S.à r.l., susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare par la présente à contribuer à la Société un montant de sept cents millions euros (EUR 700.000.000,-) afin de souscrire à trois cent cinq mille cinq cent trente-deux (305.532) nouvelles parts sociales de classe A, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) et afin de payer une prime d'émission de classe A de six cent quatre-vingt-dix-neuf millions six cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent soixante-huit euros (699.694.468,- EUR).

Les parts sociales de classe A et la prime d'émission de classe A ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de sept cents millions euros (EUR 700.000.000,-) est maintenant disponible à la Société. De ce montant, trois cent cinq mille cinq cent trente-deux euros (305.532,- EUR) seront attribués à le compte de capital social de classe A et six cent quatre-vingt-dix-neuf millions six cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent soixante-huit euros (699.694.468,- EUR) seront attribués à le compte de prime d'émission de classe A.

Souscription

Morgan Stanley Luxembourg Equity Holdings S.à r.l., susmentionnée, représentée par Nuala Doyle, avocat, déclare par la présente à contribuer à la Société un montant d'un milliard quatre millions euros (EUR 1.400.000.000,-) afin de souscrire à deux cent cinquante mille (250.000) nouvelles parts sociales de classe B, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) et afin de payer une prime d'émission de classe A de milliard trois cent quatre-vingt-dix-neuf millions sept cent cinquante mille (1.399.750.000,- EUR).

Les parts sociales de classe B et la prime d'émission de classe B ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant d'un milliard quatre millions euros (1.400.000.000,- EUR) est maintenant disponible à la Société, la preuve ayant été donnée au notaire instrumentant. De ce montant, deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) seront attribués à le compte de capital social de classe B et milliard trois cent quatre-vingt-dix-neuf millions sept cent cinquante mille (1.399.750.000,- EUR) seront attribués à le compte de prime d'émission de classe B.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la Société de Morgan Stanley Derivative Products (Luxembourg) S.à r.l. à Morgan Stanley Derivative Products Global S.à r.l..

Cinquième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 4, l'article 6, l'article 7, l'article 9, l'article 11, l'article 12, l'article 17, l'article 21 et l'article 22 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus, tels qu'ils auront désormais la teneur comme suit:

" **Art. 4.** La dénomination de la Société est Morgan Stanley Derivative Products Global S.à r.l.."

" **Art. 6.** Le capital social émis est fixé à un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- EUR) représenté par un million (1.000.000) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune et deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Sauf indication contraire aux présentes, les parts sociales de classe A et les parts sociales de classe B ont les mêmes droits. Un transfert de parts sociales de classe A ne peut pas être effectuée à moins que toutes parts sociales de classe A sont transférés au même moment au même cessionnaire. Un transfert de parts sociales de classe B ne peut pas être effectuée à moins que toutes les parts sociales de classe B sont transférés en même temps au même cessionnaire.

Les droits des associés de classe A et des associés de classe B aux paiements proportionnels faits par la Société à ses associés (incluant, sans restrictions, distributions de dividendes, ou toute autre forme de distribution ou boni de liquidation) seront déterminés sur la base du total des capitaux propres que était contribué par eux ou qui leur est alloué (indépendamment de ce qui à été attribué à un compte de capital social, un compte de prime d'émission ou un compte de la contribution du capital) (ci-après dénommé le «Capital Economique» d'une associée).

La Société aura deux comptes de prime d'émission, le compte de prime d'émission de classe A et le compte de prime d'émission de classe B. Les fonds au crédit du compte de prime d'émission de classe A ne seront disponibles que pour

les détenteurs de parts sociales de classe A, alors que les fonds au crédit du compte de prime d'émission de classe B ne seront disponibles que pour les détenteurs de parts sociales de classe B. La Société aura deux comptes de la contribution du capital, le compte de la contribution du capital de classe A et le compte de la contribution du capital B. Les fonds au crédit du compte de la contribution du capital de classe A ne seront disponibles que pour les détenteurs de parts sociales de classe A, alors que les fonds au crédit du compte de la contribution du capital de classe B ne seront disponibles que pour les détenteurs de parts sociales de classe B.»

" **Art. 7.** Les parts sociales de classe A sont rachetables à tout moment au gré de leurs porteurs, sur préavis d'un (1) jour ouvrable à un prix égal à la somme de:

(i) un montant égal à (a) le Capital Economique de les associés de classe A plus (b) un montant égal aux sommes inscrites au crédit du compte réserve spéciale de classe A, plus / moins, selon le cas,

(ii) un montant égal à tous les bénéfices non répartis ou des pertes imputables aux parts sociales de classe A, (une telle répartition entre les parts sociales de classe A et les parts sociales de classe B d'être sur une base pro rata du Capital Economique)

à la condition que le capital social de la Société ne doit pas être inférieur au minimum requis par la loi au moment du rachat pertinente et à la condition que toutes les parts sociales de classe A sont rachetées à la fois.

Les parts sociales de classe B sont rachetables à tout moment au gré de leurs porteurs, sur préavis de deux (2) jours ouvrables à un prix égal à la somme de:-

(i) un montant égal à (a) le Capital Economique de les associés de classe B plus (b) un montant égal aux sommes inscrites au crédit du compte réserve spéciale de classe B, plus / moins, selon le cas,

(ii) un montant égal à tous les bénéfices non répartis ou des pertes imputables aux parts sociales de classe B, (une telle répartition entre les parts sociales de classe A et les parts sociales de classe B d'être sur une base pro rata du Capital Economique)

à la condition que le capital social de la Société ne doit pas être inférieur au minimum requis par la loi au moment du rachat pertinente et à la condition que toutes les parts sociales de classe B sont rachetées à la fois.

Toutes les parts sociales auront une date de rachat obligatoire de deux cents (200) ans à compter de leur date d'émission, à condition que le capital social de la Société ne doit pas être inférieur au minimum requis par la loi au moment du rachat obligatoire pertinente. Si toutes les parts sociales ne peuvent pas être rachetées à leur date de rachat obligatoire car cela provoquerait le capital social d'être inférieur au minimum requis par la loi, les parts sociales concernées seront rachetées au prorata dans la mesure où le capital social de la Société est au minimum légal. Pour éviter tout doute, le prix de rachat en cas de rachat obligatoire est calculée sur la même base que ci-dessus pour les rachats au gré du porteur, au prorata en fonction du nombre de parts sociales à racheter par rapport au nombre de parts sociales de classe A en circulation.

A moins que le rachat de parts sociales est immédiatement suivie d'une réduction de capital, tel rachat ne peut être fait à partir des bénéfices non répartis de la Société et les réserves non obligatoires, y compris les primes excédentaires, mais excluant toute réserve requise par la loi luxembourgeoise. Comptes intermédiaires doivent être établis à une date ne dépassant pas trente (30) jours avant la date de rachat, montrant que la Société dispose de bénéfices distribuables et / ou des réserves pour effectuer le rachat.

Chaque associé doit signer et remettre ces documents ou actes ou de prendre d'autres mesures qui pourraient être requises par la Société afin de donner effet à ces dispositions. Chaque gérant, de temps en temps, est accordée une procuration par l'associé unique, ou, le cas échéant, par chaque associé, pour signer et livrer tous les documents ou actes ou de prendre de telles actions au nom et pour le compte de cet associé dans la mesure où cet associé ne parvient pas à le faire.

Une fois qu'une part sociale d'une classe est rachetée l'associé concerné cessera d'avoir droit à tous les droits à l'égard de celle-ci (à l'exception du droit de recevoir un dividende qui a été déclaré avant ce rachat).

Le conseil de gérance annulera les parts sociales rachetées, et est alors autorisé à prendre les mesures nécessaires pour modifier l'article 6 des statuts de la Société afin d'enregistrer le changement et qui peuvent être nécessaires pour l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la loi luxembourgeoise."

« **Art. 9.** Sous réserve de l'article 6, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être transférées à un non-membre du groupe de l'associé cédant sans l'approbation de tous les autres associés.»

« **Art. 11.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins quatre (4) gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés et dont l'un doit être un gérant nommé par l'associé de classe B, si l'associé de classe B désire.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause par l'assemblée générale des associés.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance»

" **Art. 12.** Le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins deux gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue."

« **Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toute émission de parts sociales ou toute modification des statuts requiert une décision unanime de tous les associés»

" **Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles. Le conseil de gérance peut payer un dividende intérimaire et/ou l'assemblée générale peut payer un dividende annuel à une classe d'associé sans payer un dividende au prorata dans le même temps à l'autre classe d'associé; dans ce cas, le montant que l'autre classe de l'associé seraient en droit de recevoir, si le dividende a été distribués en même temps à tous les associés au prorata (en fonction de leur Capital Economique), sera crédités à un compte de réserve spéciale pour l'autre classe d'associés.

La Société aura deux comptes de réserve spéciale, le compte réserve spéciale de classe A et le compte réserve spéciale de classe B. Les fonds figurant au crédit du compte réserve spéciale de classe A ne seront disponibles que pour les détenteurs de parts sociales de classe A, alors que les fonds figurant au crédit du compte réserve spéciale de classe B ne seront disponibles que pour les détenteurs de parts sociales de classe B. Les fonds figurant au crédit du compte de réserve spéciale soit peut être distribué à l'associé en question contre un rachat de parts sociale de la classe concernée, conformément à l'article 7, en cas de liquidation de la Société en vertu de l'article 22, ou à tout autre moment sur décision du conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés. Les fonds figurant au crédit du compte de réserve spéciale soit ne doit pas être pris en considération aux fins de la détermination de le Capital Economique d'un associé.»

« **Art. 22.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leur émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Dans la mesure du possible, tous les montants portés au crédit du le compte réserve spéciale de classe A, le compte du capital social de classe A, le compte de prime d'émission de classe A et le compte de la contribution du capital de classe A seront distribué aux associés de classe A et tous les montants portés au crédit du le compte réserve spéciale de classe B, le compte du capital social de classe B, le compte de prime d'émission de classe B et le compte de la contribution du capital de classe B seront distribué aux associés de classe A. Toutes les autres recettes de liquidation distribuables doivent être versés aux associés au prorata sur la base de leur Capital Economique telle que calculée immédiatement avant la liquidation.»

Septième résolution

L'assemblée générale décide que les fonds inscrits au crédit du compte de prime d'émission ou le compte de la contribution du capital de la Société préalablement à cette réunion doivent être attribué au compte de prime d'émission de classe A et au compte de la contribution du capital de classe A, nouvellement créées, respectivement.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide que les gérants de classe A et les gérants de classe B sont renommés comme «gérants» de la Société, sans distinction de classe.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que sur demande de la comparante, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Doyle, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 janvier 2013. Relation: EAC/2013/831. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013031266/462.

(130038299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

OCA, Office Courtage Assurances Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 175.626.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame COURSON Hélène, courtier en assurances, née à Fenain (F) le 06 février 1946, demeurant à F-57130 SAINTE RUFFINE, 386, Route de Paris.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. La société prend la dénomination de OCA, Office Courtage Assurances SARL.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par une délibération de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société a pour objet par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées, le courtage en matière d'assurances tant à Luxembourg qu'à l'étranger, conformément aux dispositions de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Art. 6. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille treize.

Art. 7. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant le même agrément.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société.

Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 13. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 15. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription - Libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a déclaré souscrire aux cent (100) parts sociales et les avoir intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Décision de l'associée unique:

Ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.
- Est nommée gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Hélène COURSON, prénommée.

- La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu la comparante sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article quatre des présentes.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. COURSON, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 26 février 2013. Relation: LAC/2013/8915. Reçu soixante-quinze (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2013.

Référence de publication: 2013031308/90.

(130037993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Kids Brands Group International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 175.661.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twenty-eighth day of February.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CYRILLUS-VERBAUDET GROUP, a Société par Actions Simplifiée, incorporated under the laws of France and having its registered office at 3, rue du Colonel Moll, F-75017 Paris, registered with the Paris trade and companies register 791 353 188,

represented by Mr Sébastien WIANDER, private employee, with professional address at 10, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of a proxy, hereto annexed.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is KIDS BRANDS GROUP INTERNATIONAL S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition and the holding of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, hybrid securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.2. The purpose of the Company is also the acquisition, alienation, holding, administration and/or exploitation of patents, trade names, trade marks, systems, processes, licences, know-how, copyrights, royalties and other rights of intellectual and/or industrial property, as well as the granting of licences to such rights and acquisition and exploitation of licences.

3.3. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity and/or hybrid securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.4. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders at a majority representing at least three quarters of the voting rights of the surviving shareholders.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation**Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company is managed by a board of managers which constitute the Board. Each manager shall be appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a general meeting of shareholders or by way of a circular resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.**8.1. Powers of the Board**

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of one (1) manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Manager Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

- (i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers.
- (ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the managers.

9.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

10.1. Powers and voting rights

- (i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or in case the number of shareholders of the Company is less or equal to twenty-five, by way of circular resolutions (the Shareholder Circular Resolutions).
- (ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholder Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholder Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

- (i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than half of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
- (iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.
- (iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.
- (v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.
- (vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholder Circular Resolutions are passed by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened to a second General Meeting or consulted a second time by registered letter and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholder Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.
- (vii) Subject to the terms and conditions provided by law, the Articles may be amended by a resolution of the General Meeting, adopted by a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital of the Company.
- (viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholder Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of April and ends on the thirty-first (31) of March of the following year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved by the General Meeting or by way of Shareholder Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

13.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

13.2. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by the applicable Luxembourg laws and regulations.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the General Meeting within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 15. Dissolution - Liquidation.**

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, adopted by the General Meeting in accordance with article 10.2 (vii). The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions**Art. 16. General provisions.**

16.1. Notices and communications are made or waived and the Manager Circular Resolutions as well as the Shareholder Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Manager Circular Resolutions or the Shareholder Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with Luxembourg applicable law (including the Law) and, subject to any non waivable provisions of the Luxembourg applicable law (including the Law), any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year starts on this date and ends on March 2014.

Subscription and Payment

Thereupon the appearing party, represented as stated here above, declares to have subscribed to the twelve thousand and five hundred (12,500) shares of the Company and to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand euro.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

a. Mr Jean BODONI, born 12 July 1949 in Ixelles, Belgium, with personal address at 32, rue Mathias Goergen, L-8028 Strassen;

b. Mr Sébastien WIANDER, born on 22 August 1977 in Verviers, Belgium, with professional address at 10, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

c. Mr Thomas MULLIEZ, born on 10 November 1976 in Croix, France, with personal address at 36, avenue Charles Floquet, F-75007 Paris.

2. The registered office of the Company is set at 26A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the representative of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

«CYRILLUS-VERBAUDET GROUP», une Société par Actions Simplifiée, constituée sous les lois de la République française, établie et ayant son siège social au 3, rue du Colonel Moll, F-75017 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 791 353 188,

représentée par Monsieur Sébastien WIANDER, employé privé, avec adresse professionnelle au 10, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg en vertu d'une procuration, ci-annexée.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts (les Statuts) d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer tel qu'il suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est KIDS BRANDS GROUP INTERNATIONAL S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise et la détention de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, titres hybrides, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

3.2. L'objet de la Société est également l'acquisition, l'aliénation, la détention, l'administration et/ou l'exploitation de brevets, de noms de marque, de systèmes, de processus, de licences, de savoir-faire, de droits d'auteur, de redevances

et autres droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle, ainsi que l'octroi d'une licence sur ces droits et l'acquisition et exploitation de licences.

3.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations, de titres hybrides et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.4. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée illimitée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. Les co-détenteurs devront nommer un seul représentant qui devra les représenter vis-à-vis de la Société.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quart des droits de vote appartenant aux associés survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Dans le cas où plusieurs gérants auraient été nommés, ils constitueraient le Conseil. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un (1) gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants quelconques.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des gérants.

9.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou, si le nombre d'associés est inférieur ou égal à vingt-cinq associés par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les Statuts peuvent être modifiés par une décision de l'Assemblée Générale, adoptée à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Associé unique.

11.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) avril et se termine le trente et un (31) mars de l'année suivante.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 13. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

13.1. Si le nombre d'associés de la Société est supérieur à vingt-cinq (25), le contrôle de la Société doit être confié à un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non de la Société.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par les lois et règlements luxembourgeois applicables.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (incluant la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par l'Assemblée Générale dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée conformément à l'article 10.2 (vii). Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 16. Dispositions générales.

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi en vigueur au Luxembourg (incluant la Loi) et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public (incluant la Loi), à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 mars 2014.

Souscription et Libération

La comparante représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille euros.

Résolutions des associées

Immédiatement après la constitution de la Société, les associées de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a. Monsieur Jean BODONI, né le 12 juillet 1949 à Ixelles, Belgique, dont l'adresse est située 32, rue Mathias Goergen, L-8028 Strassen;

b. Monsieur Sébastien WIANDER, né le 22 août 1977 à Verviers, Belgique, dont l'adresse professionnelle est située 10, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

c. Monsieur Thomas MULLIEZ, né le 10 novembre 1976 à Croix, France, dont l'adresse est située 36, avenue Charles Floquet, F-75007 Paris.

2. Le siège social de la Société est fixé au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant pré mentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. WIANDER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, A.C., le 1^{er} mars 2013. Relation: EAC/2013/2824. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013031785/474.

(130039190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Triton III No. 15 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.917.

Suivant contrat sous seing privé signé en date du 22 février 2013, les parts sociales de la Société ont été réparties comme suit:

Nom du Cédant	Nom du Cessionnaire	Parts Sociales
Triton Fund III L.P.	Triton Fund III No. 2 L.P.	9.168 parts sociales de catégorie A 9.168 parts sociales de catégorie B 9.168 parts sociales de catégorie C 9.168 parts sociales de catégorie D

		9.168 parts sociales de catégorie E
		9.168 parts sociales de catégorie F
		9.168 parts sociales de catégorie G
		9.168 parts sociales de catégorie H
		9.168 parts sociales de catégorie I
		9.168 parts sociales de catégorie J
Triton Fund III L.P.	Triton Fund III G L.P.	1.676 parts sociales de catégorie A
		1.676 parts sociales de catégorie B
		1.676 parts sociales de catégorie C
		1.676 parts sociales de catégorie D
		1.676 parts sociales de catégorie E
		1.676 parts sociales de catégorie F
		1.676 parts sociales de catégorie G
		1.676 parts sociales de catégorie H
		1.676 parts sociales de catégorie I
		1.676 parts sociales de catégorie J
Triton Fund III L.P.	Triton Fund III F&F No.2 L.P.	232 parts sociales de catégorie A
		232 parts sociales de catégorie B
		232 parts sociales de catégorie C
		232 parts sociales de catégorie D
		232 parts sociales de catégorie E
		232 parts sociales de catégorie F
		232 parts sociales de catégorie G
		232 parts sociales de catégorie H
		232 parts sociales de catégorie I
		232 parts sociales de catégorie J
Triton Fund III L.P.	Triton Fund III F&F No.3 L.P.	654 parts sociales de catégorie A
		654 parts sociales de catégorie B
		654 parts sociales de catégorie C
		654 parts sociales de catégorie D
		654 parts sociales de catégorie E
		654 parts sociales de catégorie F
		654 parts sociales de catégorie G
		654 parts sociales de catégorie H
		654 parts sociales de catégorie I
		654 parts sociales de catégorie J
Triton Fund III L.P.	Triton Fund III F&F No.4 L.P.	963 parts sociales de catégorie A
		963 parts sociales de catégorie B
		963 parts sociales de catégorie C
		963 parts sociales de catégorie D
		963 parts sociales de catégorie E
		963 parts sociales de catégorie F
		963 parts sociales de catégorie G
		963 parts sociales de catégorie H
		963 parts sociales de catégorie I
		963 parts sociales de catégorie J
Triton Fund III L.P.	Triton Fund III Executives L.P.	266 parts sociales de catégorie A
		266 parts sociales de catégorie B
		266 parts sociales de catégorie C
		266 parts sociales de catégorie D
		266 parts sociales de catégorie E
		266 parts sociales de catégorie F
		266 parts sociales de catégorie G
		266 parts sociales de catégorie H
		266 parts sociales de catégorie I
		266 parts sociales de catégorie J
Triton Fund III F&F G L.P.	Triton Fund III Executives L.P.	144 parts sociales de catégorie A
		144 parts sociales de catégorie B
		144 parts sociales de catégorie C
		144 parts sociales de catégorie D
		144 parts sociales de catégorie E

	144 parts sociales de catégorie F
	144 parts sociales de catégorie G
	144 parts sociales de catégorie H
	144 parts sociales de catégorie I
	144 parts sociales de catégorie J
Total	13.103 parts sociales de catégorie A
	13.103 parts sociales de catégorie B
	13.103 parts sociales de catégorie C
	13.103 parts sociales de catégorie D
	13.103 parts sociales de catégorie E
	13.103 parts sociales de catégorie F
	13.103 parts sociales de catégorie G
	13.103 parts sociales de catégorie H
	13.103 parts sociales de catégorie I
	13.103 parts sociales de catégorie J

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un Mandataire

Référence de publication: 2013031422/93.

(130038067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Squirrel AcquiCo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.100.094,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 173.485.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of February.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CORESTATE CAPITAL AG, a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at Baarerstrasse 135, CH-6300 Zug (Switzerland), registered with the trade register of Kanton Zug under number CH-020.3.030.000-1/a (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Maître Patrick Chantrain, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 February 2013.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Sole Shareholder is the sole shareholder of Squirrel AcquiCo I S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-), whose registered office is at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, of 5 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 134 of 18 January 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 173.485 (the "Company"). The articles of association of the Company have not yet been amended.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 32,050,094.- (thirty-two million fifty thousand ninety-four Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 50,000.- (fifty thousand Euro) to EUR 32,100,094.- (thirty-two million one hundred thousand ninety-four Euro).

2. To issue 32,050,094 (thirty-two million fifty thousand ninety-four) new shares, having a par value of EUR 1.- (one Euro) each as well as the rights and privileges as those set out in the Company's articles of association.

3. To accept the subscription of the newly issued 32,050,094 (thirty-two million fifty thousand ninety-four) shares in consideration for a contribution in cash.

4. To set the amount of the Company's share capital at EUR 32,100,094.- (thirty-two million one hundred thousand ninety-four Euro) represented by 32,100,094 (thirty-two million one hundred thousand ninety-four) shares having a par value of EUR 1.- (one Euro) each.

5. To amend article two (2) of the articles of association of the Company which shall read as follows:

" **Art. 2. Corporate object.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and stand security in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise issue guarantees over all or over some of its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes."

6. To amend articles five (5), nine (9), ten (10), twelve (12) and fifteen (15) of the Company's articles of association.

7. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 32,050,094.- (thirty-two million fifty thousand ninety-four Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 50,000.- (fifty thousand Euro) to EUR 32,100,094.- (thirty-two million one hundred thousand ninety-four Euro).

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to issue 32,050,094 (thirty-two million fifty thousand ninety-four) new shares, each share having a par value of EUR 1.- (one Euro) as well as the rights and privileges as those set out in the Company's articles of association.

Subscription - Payment

1. Thereupon appeared the Sole Shareholder, aforementioned, represented by Maître Patrick Chantrain, by virtue of the aforementioned proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, which will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder declared to subscribe for 94 (ninety-four) new shares, each share having a par value of EUR 1.- (one Euro) and to fully pay in cash for these new shares.

The aggregate amount of EUR 94.- (ninety-four Euro) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

2. Thereupon appeared Mr Rainer-Marc Frey, residing at Seeweg 39, 8807 Freienbach, Switzerland (hereafter "Mr Frey"), represented by Maître Patrick Chantrain, by virtue of a proxy given on 8 February 2013, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Mr Frey declared to subscribe for 18,600,000 (eighteen million six hundred thousand) new shares, each share having a par value of EUR 1.- (one Euro) and to fully pay in cash for these new shares.

The aggregate amount of EUR 18,600,000.- (eighteen million six hundred thousand Euro) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

3. Thereupon appeared Mr. Martin Lechner, residing at Grange Garden 3, The Grange 22-03, Singapore 249633 (hereafter "Mr Lechner"), represented by Maître Patrick Chantrain, by virtue of a proxy given on 8 February 2013, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Mr Lechner declared to subscribe for 300,000 (three hundred thousand) new shares, each share having a par value of EUR 1.- (one Euro) and to fully pay in cash for these new shares.

The aggregate amount of EUR 300,000.- (three hundred thousand Euro) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

4. Thereupon appeared CKU AG, a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at Zurcherstrasse 156, 8645 Jona-Rapperswil, Switzerland and registered with the Register of Commerce and Companies of Kanton St. Gallen under number CH-320.3.002.460-6 (hereafter "CKU"), represented by Maître Patrick Chantrain, by

virtue of a proxy given on 8 February 2013, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

CKU declared to subscribe for 5,000,000 (five million) new shares, each share having a par value of EUR 1.- (one Euro) and to fully pay in cash for these new shares.

The aggregate amount of EUR 5,000,000.- (five million Euro) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

5. Thereupon appeared Mr Urs Spörri, residing at Studenbühlstrasse 29, 8832 Wollerau, Switzerland (hereafter "Mr Spörri"), represented by Maître Patrick Chantrain, by virtue of a proxy given on 8 February 2013, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Mr Spörri declared to subscribe for 2,000,000 (two million) new shares, each share having a par value of EUR 1.- (one Euro) and to fully pay in cash for these new shares.

The aggregate amount of EUR 2,000,000.- (two million Euro) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

6. Thereupon appeared Bauknecht Capital AG, a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at c/o Umberg Treuhand AG, ZwinglistraGe 6, 8750 Glarus, Switzerland and registered with the Register of Commerce and Companies of Kanton Glarus under number CH-160.3.004.703-1 (hereafter "Bauknecht"), represented by Maître Patrick Chantrain, by virtue of a proxy given on 8 February 2013, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Bauknecht declared to subscribe for 500,000 (five hundred thousand) new shares, each share having a par value of EUR 1.- (one Euro) and to fully pay in cash for these new shares.

The aggregate amount of EUR 500,000.- (five hundred thousand Euro) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

7. Thereupon appeared CORESTATE MCIF GMBH & CO. KG, with business address at c/o HauckSchuchardt, Nienau 61-63, 60325 Frankfurt am Main, Germany (hereafter "CORESTATE MCIF"), represented by Maître Patrick Chantrain, by virtue of a proxy given on 8 February 2013, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

CORESTATE MCIF declared to subscribe for 50,000 (fifty thousand) new shares, each share having a par value of EUR 1.- (one Euro) and to fully pay in cash for these new shares.

The aggregate amount of EUR 50,000.- (fifty thousand Euro) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

8. Thereupon appeared Mr Ralph Winter, with business address at c/o vitB AG, BaarerstraGe 135, 6300 Zug, Switzerland (hereafter "Mr Winter"), represented by Maître Patrick Chantrain, by virtue of a proxy given on 8 February 2013, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Mr Winter declared to subscribe for 1,400,000 (one million four hundred thousand) new shares, each share having a par value of EUR 1.- (one Euro) and to fully pay in cash for these new shares.

The aggregate amount of EUR 1,400,000.- (one million four hundred thousand Euro) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

9. Thereupon appeared Hyos Invest Holding AG, a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at Weinplatz 10, 8022 Zurich, Switzerland and registered with the Register of Commerce and Companies of Kanton Zurich under number CH-020.3.023.863-5 (hereafter "Hyos"), represented by Maître Patrick Chantrain, by virtue of a proxy given on 8 February 2013, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Hyos declared to subscribe for 3,000,000 (three million) new shares, each share having a par value of EUR 1.- (one Euro) and to fully pay in cash for these new shares.

The aggregate amount of EUR 3,000,000.- (three million Euro) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

10. Thereupon appeared Pioria SA, a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at BaarerstraBe 21, 6300 Zug, Switzerland and registered with the Register of Commerce and Companies of Kanton Zug under number CH-677.3.000.233-8 (hereafter "Pioria"), represented by Maître Patrick Chantrain, by virtue of a proxy given on 8 February 2013, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Pioria declared to subscribe for 1,000,000 (one million) new shares, each share having a par value of EUR 1.- (one Euro) and to fully pay in cash for these new shares.

The aggregate amount of EUR 1,000,000.- (one million Euro) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

11. Thereupon appeared Willendorff Holding GmbH, a company incorporated under the laws of Austria, having its registered office at Graben 28/2/17, 1010 Vienna, Austria and registered with the Register of Commerce and Companies of Vienna under number FN 3658291 (hereafter "Willendorff"), represented by Maître Patrick Chantrain, by virtue of a proxy given on 8 February 2013, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Willendorff declared to subscribe for 200,000 (two hundred thousand) new shares, each share having a par value of EUR 1.- (one Euro) and to fully pay in cash for these new shares.

The aggregate amount of EUR 200,000.- (two hundred thousand Euro) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Further to the aforementioned subscriptions, a total amount of EUR 32,050,094.- (thirty-two million fifty thousand ninety-four Euro) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to accept said subscriptions and payments and to allot the 32,050,094 (thirty-two million fifty thousand ninety-four) new shares as fully paid in shares to the above mentioned subscribers.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to set the amount of the corporate capital of the Company at EUR 32,100,094.- (thirty-two million one hundred thousand ninety-four Euro) represented by 32,100,094 (thirty-two million one hundred thousand ninety-four) shares, each share having a par value of EUR 1.- (one Euro) as well as the rights and privileges as those set out in the Company's articles of association.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article two (2) of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 2. Corporate object.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and stand security in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise issue guarantees over all or over some of its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes."

Sixth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend articles five (5), nine (9), ten (10), twelve (12) and fifteen (15) of the Company's articles of association.

Article five (5) of the Company's articles of association shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 32,100,094.- (thirty-two million one hundred thousand ninety-four Euro), represented by 32,100,094 (thirty-two million one hundred thousand ninety-four) shares, each share having a par value of EUR 1.- (one Euro)."

Article nine (9) of the Company's articles of association shall forthwith read as follows:

" **Art. 9. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

Any transfer of shares is subject to articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) as well as to any restriction provided for in a shareholders' agreement or, as the case may be, any other similar agreement that may be entered into from time to time by the shareholders."

The last paragraph of article ten (10) of the Company's articles of association shall forthwith read as follows:

" **Art. 10. Redemption of shares. (Last paragraph).** The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall be approved by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders in accordance with the requirements of (i) article 15 of these articles of association and (ii) any shareholders' agreement or, as the case may be, any other similar agreement that may be entered into from time to time by the shareholders."

Paragraph four (4) of article twelve (12) of the Company's articles of association shall forthwith read as follows:

" **Art. 12. Management. Paragraph four (4).** All powers not expressly reserved by law, the present articles of association or any shareholders' agreement or, as the case may be, any other similar agreement that may be entered into from time to time by the shareholders, to the general meeting of the shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers."

Article fifteen (15) of the Company's articles of association shall forthwith read as follows:

" **Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

The majority requirements for decisions taken by the shareholders are determined by the Companies Act and by any shareholders' agreement or, as the case may be, any other similar agreement that may be entered into from time to time by the shareholders."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and German texts, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, am zweiundzwanzigsten Februar,
vor Maître Edouard Delosch, Notar mit Amtssitz in Diekirch, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

CORESTATE CAPITAL AG, eine Gesellschaft Schweizer Rechts mit Gesellschaftssitz in Baarerstrasse 135, CH-6300 Zug (Schweiz), eingetragen im Handelsregister des Kantons Zug unter der Nummer CH-020.3.030.000-1/a, (die „Alleingesellschafterin“),

hier vertreten durch Maître Patrick Chantrain, mit Berufsanschrift in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt am 8. Februar 2013.

Vorbezeichnete Vollmacht wird nach Unterzeichnung ne varietur durch die erschienene Person und den Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt bleiben.

Die Alleingesellschafterin hat den amtierenden Notar gebeten, zu beurkunden, dass die Alleingesellschafterin die alleinige Gesellschafterin der Squirrel AcquiCo I S.à r.l. ist, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) unterliegend dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital in Höhe von fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-), mit Gesellschaftssitz in 35, avenue Monterey, L-2163 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, gegründet gemäß Urkunde erstellt durch Maître Edouard Delosch, Notar mit Amtssitz in Diekirch, Großherzogtum Luxemburg, vom 5. Dezember 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 134 vom 18. Januar 2013 und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 173.485 (die „Gesellschaft“). Die Satzung der Gesellschaft wurde noch nicht abgeändert.

Die Alleingesellschafterin, wie vorstehend vertreten, erkennt ausdrücklich von den aufgrund der folgenden Tagesordnung zu fassenden Beschlüssen umfassende Kenntnis gehabt zu haben:

Tagesordnung

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von EUR 32.050.094,- (zweiunddreißig Millionen fünfzigtausend und vierundneunzig Euro), um dieses von seinem derzeitigen Betrag in Höhe von EUR 50.000

(fünfzigtausend Euro) auf EUR 32.100.094,- (zweiunddreißig Millionen einhunderttausend und vierundneunzig Euro) zu bringen.

2. Schaffung von 32.050.094 (zweiunddreißig Millionen fünfzigtausend und vierundneunzig) neuen Anteilen mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro), die die gleichen Rechte und Privilegien haben, wie in der Satzung der Gesellschaft beschrieben.

3. Annahme der Zeichnung der neu geschaffenen 32.050.094 (zweiunddreißig Millionen fünfzigtausend und vierundneunzig) Anteile gegen Bareinlage.

4. Festsetzen des Kapitals der Gesellschaft auf EUR 32.100.094,- (zweiunddreißig Millionen einhunderttausend und vierundneunzig Euro) eingeteilt in 32.100.094 (zweiunddreißig Millionen einhunderttausend und vierundneunzig) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro).

5. Abänderung von Artikel zwei (2) der Satzung der Gesellschaft, der nunmehr wie folgt lautet:

„ **Art. 2. Gesellschaftszweck.** Zweck der Gesellschaft ist, Beteiligungen an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften in welcher Form auch immer und alle anderen Arten von Investitionen vorzunehmen im Wege des Erwerbs oder der Veräußerung von Wertpapieren durch Kauf oder Verkauf, Tausch oder durch Zeichnung oder in jeder anderen Art und Weise, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft darf außerdem auf eigene Rechnung in Luxemburg und im Ausland Immobilien erwerben und veräußern, und sie darf alle Aktivitäten, die im Zusammenhang mit Immobiliengeschäften stehen, ausführen, unter anderem direkte oder indirekte Beteiligungen an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften halten, deren Hauptzweck der Erwerb und die Veräußerung, aber auch die Verwaltung, Vermietung von Immobilien und die Durchführung von Bauprojekten ist.

Die Gesellschaft darf in jeglicher Form Geld aufnehmen, außer im Wege eines öffentlichen Angebots. Die Gesellschaft darf, im Wege der privaten Platzierung, Anteile, Schuldverschreibungen und andere Titel ausgeben, die Verbindlichkeiten oder Forderungen repräsentieren. Die Gesellschaft darf ihren Tochtergesellschaften, verbundenen Unternehmen und jeder anderen Gesellschaft Mittel leihen, inklusive solcher Mittel, die aus einer Geldanleihe und/oder der Ausgabe von Schuldverschreibungen resultieren. Sie darf ebenfalls zu Gunsten Dritter Sicherheiten abgeben oder als Garant auftreten, um ihre eigenen Verpflichtungen oder die Verpflichtungen ihrer Tochtergesellschaften, verbundenen Unternehmen und jeder anderen Gesellschaft zu besichern. Die Gesellschaft darf darüber hinaus sämtliche oder Teile ihrer Vermögenswerte verpfänden, übertragen, belasten oder in irgendeiner anderen Form Sicherheiten über sämtliche oder Teile ihrer Vermögenswerte gewähren.

Die Gesellschaft darf alle Aktivitäten kommerzieller, industrieller und finanzieller Natur ausführen, die direkt oder indirekt in Zusammenhang mit dem Gesellschaftszweck stehen oder den Gesellschaftszweck fördern.“

6. Abänderung der Artikel fünf (5), neun (9), zehn (10), zwölf (12) und fünfzehn (15) der Satzung der Gesellschaft.

7. Verschiedenes.

Die Alleingesellschafterin hat den amtierenden Notar gebeten folgende Beschlussfassungen aufzunehmen:

Erster Beschluss

Die Alleingesellschafterin hat beschlossen, das Kapital der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von EUR 32.050.094,- (zweiunddreißig Millionen fünfzigtausend und vierundneunzig Euro) zu erhöhen, um dieses von seinem derzeitigen Betrag in Höhe von EUR 50.000 (fünfzigtausend Euro) auf EUR 32.100.094,- (zweiunddreißig Millionen einhunderttausend und vierundneunzig Euro) zu bringen.

Zweiter Beschluss

Die Alleingesellschafterin hat beschlossen, 32.050.094 (zweiunddreißig Millionen fünfzigtausend und vierundneunzig) neue Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro) und mit den gleichen Rechten und Privilegien, wie in der Satzung der Gesellschaft beschrieben, zu schaffen.

Zeichnung - Einzahlung

1. Daraufhin erschien die Alleingesellschafterin, wie eingangs bezeichnet, vertreten durch die vorbezeichnete Vollmacht, welche durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar unterzeichnet und dieser Urkunde beiliegen bleibt und zusammen mit ihr zur Registrierung eingereicht werden wird.

Die Alleingesellschafterin gab an 94 (vierundneunzig) neue Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro) zu zeichnen und diese neuen Anteile mittels Bareinlage voll einzuzahlen.

Der Gesamtbetrag in Höhe von EUR 94,- (vierundneunzig) Euro) stand fortan der Gesellschaft zur Verfügung. Ein Beweis hierfür wurde dem amtierenden Notar vorgelegt.

2. Daraufhin erschien Herr Rainer-Marc Frey, ansässig in Seeweg 39, 8807 Freienbach, Schweiz (nachstehend „Herr Frey“), vertreten durch Maître Patrick Chantrain, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht erstellt am 8. Februar 2013, welche durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar unterzeichnet und dieser Urkunde beiliegen bleibt und zusammen mit ihr zur Registrierung eingereicht werden wird.

Herr Frey gab an 18.600.000 (achtzehn Millionen sechshunderttausend) neue Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro) zu zeichnen und diese neuen Anteile mittels Bareinlage voll einzuzahlen.

Der Gesamtbetrag in Höhe von EUR 18.600.000,- (achtzehn Millionen sechshunderttausend Euro) stand fortan der Gesellschaft zur Verfügung. Ein Beweis hierfür wurde dem amtierenden Notar vorgelegt.

3. Daraufhin erschien Herr Martin LECHNER, ansässig in Grange Garden 3, The Grange 22-03, Singapur 249633, (nachstehend „Herr Lechner“), vertreten durch Maître Patrick Chantrain, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht erstellt am 8. Februar 2013, welche durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar unterzeichnet und dieser Urkunde beiliegen bleibt und zusammen mit ihr zur Registrierung eingereicht werden wird.

Herr Lechner gab an 300.000 (dreihunderttausend) neue Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro) zu zeichnen und diese neuen Anteile mittels Bareinlage voll einzuzahlen.

Der Gesamtbetrag in Höhe von EUR 300.000,- (dreihunderttausend Euro) stand fortan der Gesellschaft zur Verfügung. Ein Beweis hierfür wurde dem amtierenden Notar vorgelegt.

4. Daraufhin erschien CKU AG, eine Gesellschaft Schweizer Rechts, mit Gesellschaftssitz in Zürcherstraße 156, 8645 Jona-Rapperswil, Schweiz und eingetragen im Handelsregister des Kantons St. Gallen unter der Nummer CH-320.3.002.460-6 (nachstehend „CKU“), vertreten durch Maître Patrick Chantrain, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht erstellt am 8. Februar 2013, welche durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar unterzeichnet und dieser Urkunde beiliegen bleibt und zusammen mit ihr zur Registrierung eingereicht werden wird.

CKU gab an 5.000.000 (fünf Millionen) neue Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro) zu zeichnen und diese neuen Anteile mittels Bareinlage voll einzuzahlen.

Der Gesamtbetrag in Höhe von EUR 5.000.000,- (fünf Millionen Euro) stand fortan der Gesellschaft zur Verfügung. Ein Beweis hierfür wurde dem amtierenden Notar vorgelegt.

5. Daraufhin erschien Herr Urs Spörri, ansässig in Studenbühlstraße 29, 8832 Wollerau, Schweiz (nachstehend „Herr Spörri“), vertreten durch Maître Patrick Chantrain, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht erstellt am 8. Februar 2013, welche durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar unterzeichnet und dieser Urkunde beiliegen bleibt und zusammen mit ihr zur Registrierung eingereicht werden wird.

Herr Spörri gab an 2.000.000 (zwei Millionen) neue Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro) zu zeichnen und diese neuen Anteile mittels Bareinlage voll einzuzahlen.

Der Gesamtbetrag in Höhe von EUR 2.000.000,- (zwei Millionen Euro) stand fortan der Gesellschaft zur Verfügung. Ein Beweis hierfür wurde dem amtierenden Notar vorgelegt.

6. Daraufhin erschien die Bauknecht Capital AG, eine Gesellschaft Schweizer Rechts, mit Gesellschaftssitz in c/o Umberg Treuhand AG, Zwinglistrasse 6, 8750 Glarus, Schweiz und eingetragen im Handelsregister des Kantons Glarus unter der Nummer CH-160.3.004.703-1 (nachstehend „Bauknecht“), vertreten durch Maître Patrick Chantrain, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht erstellt am 8. Februar 2013, welche durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar unterzeichnet und dieser Urkunde beiliegen bleibt und zusammen mit ihr zur Registrierung eingereicht werden wird.

Bauknecht gab an 500.000 (fünfhunderttausend) neue Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro) zu zeichnen und diese neuen Anteile mittels Bareinlage voll einzuzahlen.

Der Gesamtbetrag in Höhe von EUR 500.000,- (fünfhunderttausend Euro) stand fortan der Gesellschaft zur Verfügung. Ein Beweis hierfür wurde dem amtierenden Notar vorgelegt.

7. Daraufhin erschien CORESTATE MCIF GmbH & Co KG, mit Firmenadresse in c/o HauckSchuchardt, Niedenau 61-63, 60325 Frankfurt-am-Main, Deutschland („CORESTATE MCIF“), vertreten durch Maître Patrick Chantrain, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht erstellt am 8. Februar 2013, welche durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar unterzeichnet und dieser Urkunde beiliegen bleibt und zusammen mit ihr zur Registrierung eingereicht werden wird.

CORESTATE MCIF gab an 50.000 (fünfzigtausend) neue Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro) zu zeichnen und diese neuen Anteile mittels Bareinlage voll einzuzahlen.

Der Gesamtbetrag in Höhe von EUR 50.000,- (fünfzigtausend Euro) stand fortan der Gesellschaft zur Verfügung. Ein Beweis hierfür wurde dem amtierenden Notar vorgelegt.

8. Daraufhin erschien Herr Ralph Winter, geschäftsansässig in c/o vitB AG, Baarerstraße 135, 6300 Zug, Schweiz (nachstehend „Herr Winter“), vertreten durch Maître Patrick Chantrain, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht erstellt am 8. Februar 2013, welche durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar unterzeichnet und dieser Urkunde beiliegen bleibt und zusammen mit ihr zur Registrierung eingereicht werden wird.

Herr Winter gab an 1.400.000 (eine Million vierhunderttausend) neue Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro) zu zeichnen und diese neuen Anteile mittels Bareinlage voll einzuzahlen.

Der Gesamtbetrag in Höhe von EUR 1.400.000,- (eine Million vierhunderttausend Euro) stand fortan der Gesellschaft zur Verfügung. Ein Beweis hierfür wurde dem amtierenden Notar vorgelegt.

9. Daraufhin erschien Hyos Invest Holding AG, eine Gesellschaft Schweizer Rechts, mit Gesellschaftssitz in Weinplatz 10, 8022 Zürich, Schweiz und eingetragen im Handelsregister des Kantons Zürich unter der Nummer CH-020.3.023.863-5 (nachstehend „Hyos“), vertreten durch Maître Patrick Chantrain, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht erstellt am

8. Februar 2013, welche durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar unterzeichnet und dieser Urkunde beiliegen bleibt und zusammen mit ihr zur Registrierung eingereicht werden wird.

Hyos gab an 3.000.000 (drei Millionen) neue Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro) zu zeichnen und diese neuen Anteile mittels Bareinlage voll einzuzahlen.

Der Gesamtbetrag in Höhe von EUR 3.000.000,- (drei Millionen Euro) stand fortan der Gesellschaft zur Verfügung. Ein Beweis hierfür wurde dem amtierenden Notar vorgelegt.

10. Daraufhin erschien die Pioria SA, eine Gesellschaft Schweizer Rechts, mit Gesellschaftssitz in Baarerstraße 21, 6300 Zug, Schweiz und eingetragen im Handelsregister des Kantons Zug unter der Nummer CH-677.3.000.233-8 (nachstehend „Pioria“), vertreten durch Maître Patrick Chantrain, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht erstellt am 8. Februar 2013, welche durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar unterzeichnet und dieser Urkunde beiliegen bleibt und zusammen mit ihr zur Registrierung eingereicht werden wird.

Pioria gab an 1.000.000 (eine Million) neue Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro) zu zeichnen und diese neuen Anteile mittels Bareinlage voll einzuzahlen.

Der Gesamtbetrag in Höhe von EUR 1.000.000,- (eine Million Euro) stand fortan der Gesellschaft zur Verfügung. Ein Beweis hierfür wurde dem amtierenden Notar vorgelegt.

11. Daraufhin erschien die Willendorff Holding GmbH, eine Gesellschaft Österreichischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in Graben 28/2/17, 1010 Wien, Österreich und eingetragen im Handelsregister Wien unter der Nummer FN 3658291 (nachstehend „Willendorff“), vertreten durch Maître Patrick Chantrain, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht erstellt am 8. Februar 2013, welche durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar unterzeichnet und dieser Urkunde beiliegen bleibt und zusammen mit ihr zur Registrierung eingereicht werden wird.

Willendorff gab an 200.000 (zweihunderttausend) neue Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro) zu zeichnen und diese neuen Anteile mittels Bareinlage voll einzuzahlen.

Der Gesamtbetrag in Höhe von EUR 200.000,- (zweihunderttausend Euro) stand fortan der Gesellschaft zur Verfügung. Ein Beweis hierfür wurde dem amtierenden Notar vorgelegt.

Folglich der vorbezeichneten Zeichnungen, stand ein Gesamtbetrag in Höhe von EUR 32.050.094,- (zweiunddreißig Millionen fünfzigtausend und vierundneunzig Euro) der Gesellschaft fortan zur Verfügung. Ein Beweis hierfür wurde dem amtierenden Notar vorgelegt.

Dritter Beschluss

Die Alleingesellschafterin hat beschlossen, vorbezeichnete Zeichnungen und Einzahlungen anzunehmen und die 32.050.094 (zweiunddreißig Millionen fünfzigtausend und vierundneunzig) neuen Anteile als voll einbezahlte Anteile den vorbezeichneten zeichnenden Personen zuzuweisen.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung hat beschlossen, das Kapital der Gesellschaft auf EUR 32.100.094,- (zweiunddreißig Millionen einhunderttausend und vierundneunzig Euro), eingeteilt in 32.100.094 (zweiunddreißig Millionen einhunderttausend und vierundneunzig) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro), die die in der Satzung der Gesellschaft beschrieben Rechte und Privilegien haben, festzusetzen.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung hat beschlossen, Artikel zwei (2) der Satzung der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

„ **Art. 2. Gesellschaftszweck.** Zweck der Gesellschaft ist, Beteiligungen an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften in welcher Form auch immer und alle anderen Arten von Investitionen vorzunehmen im Wege des Erwerbs oder der Veräußerung von Wertpapieren durch Kauf oder Verkauf, Tausch oder durch Zeichnung oder in jeder anderen Art und Weise, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft darf außerdem auf eigene Rechnung in Luxemburg und im Ausland Immobilien erwerben und veräußern, und sie darf alle Aktivitäten, die im Zusammenhang mit Immobiliengeschäften stehen, ausführen, unter anderem direkte oder indirekte Beteiligungen an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften halten, deren Hauptzweck der Erwerb und die Veräußerung, aber auch die Verwaltung, Vermietung von Immobilien und die Durchführung von Bauprojekten ist.

Die Gesellschaft darf in jeglicher Form Geld aufnehmen, außer im Wege eines öffentlichen Angebots. Die Gesellschaft darf, im Wege der privaten Platzierung, Anteile, Schuldverschreibungen und andere Titel ausgeben, die Verbindlichkeiten oder Forderungen repräsentieren. Die Gesellschaft darf ihren Tochtergesellschaften, verbundenen Unternehmen und jeder anderen Gesellschaft Mittel leihen, inklusive solcher Mittel, die aus einer Geldanleihe und/oder der Ausgabe von Schuldverschreibungen resultieren. Sie darf ebenfalls zu Gunsten Dritter Sicherheiten abgeben oder als Garant auftreten, um ihre eigenen Verpflichtungen oder die Verpflichtungen ihrer Tochtergesellschaften, verbundenen Unternehmen und jeder anderen Gesellschaft zu besichern. Die Gesellschaft darf darüber hinaus sämtliche oder Teile ihrer Vermögenswerte verpfänden, übertragen, belasten oder in irgendeiner anderen Form Sicherheiten über sämtliche oder Teile ihrer Vermögenswerte gewähren.

Die Gesellschaft darf alle Aktivitäten kommerzieller, industrieller und finanzieller Natur ausführen, die direkt oder indirekt in Zusammenhang mit dem Gesellschaftszweck stehen oder den Gesellschaftszweck fördern."

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung hat beschlossen, die Artikel fünf (5), neun (9), zehn (10), zwölf (12) und fünfzehn (15) der Satzung der Gesellschaft abzuändern.

Artikel fünf (5) wird nunmehr wie folgt lauten:

„ **Art. 5. Kapital der Gesellschaft.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 32.100.094,- (zweiunddreißig Millionen einhunderttausend und vierundneunzig Euro), eingeteilt in 32.100.094 (zweiunddreißig Millionen einhunderttausend und vierundneunzig) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro)."

Artikel neun (9) wird nunmehr wie folgt lauten:

„ **Art. 9. Übertragung von Gesellschaftsanteilen.** Anteile eines Alleingeschäfters sind frei übertragbar.

Bei mehreren Gesellschaftern kann die Übertragung von Anteilen auf Dritte im Wege eines Rechtsgeschäfts unter Lebenden nur mit Genehmigung durch die Gesellschafterversammlung erfolgen, wobei für eine solche Genehmigung eine Mehrheit nach Stimmen erreicht werden muss, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Für die Übertragung von Anteilen unter Gesellschaftern der Gesellschaft bedarf es einer solchen Genehmigung nicht.

Die Übertragung der Anteile an Dritte im Falle des Todes eines Gesellschafters bedarf der Zustimmung von mindestens drei Vierteln der überlebenden Gesellschafter.

In jedem Fall müssen die Bestimmungen der Artikel 189 und 190 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften (das „Gesetz von 1915“), sowie die in einer Gesellschaftervereinbarung oder in einem ähnlichen zwischen den Gesellschaftern ggfs. abgeschlossenen Vertrag vorgesehenen Einschränkungen eingehalten werden."

Artikel zehn (10) letzter Absatz wird nunmehr wie folgt lauten:

„ **Art. 10. Rückkauf von Anteilen. (Letzter Absatz).** Die Gesellschaft kann Anteile an ihrem eigenen Gesellschaftskapital nur auf Grund eines entsprechenden Beschlusses durch die Gesellschafterversammlung bzw. durch einen entsprechenden Alleingeschäftersbeschluss zu den in dem zum Eigenanteilswerb ermächtigenden Beschluss festgelegten Bedingungen erwerben oder veräußern. Derartige Beschlüsse unterliegen hinsichtlich der Beschlussfähigkeit und der erforderlichen Mehrheit (i) den in Artikel 15 der Satzung niedergelegten Voraussetzungen einer Satzungsänderung sowie (ii) den in einer Gesellschaftervereinbarung oder in einem ähnlichen zwischen den Gesellschaftern ggfs. abgeschlossenen Vertrag enthaltenen Bestimmungen."

Absatz vier (4) von Artikel zwölf (12) wird nunmehr wie folgt lauten:

„ **Art. 12. Geschäftsführung. (Absatz vier (4)).** Der Geschäftsführer oder, bei einer Mehrheit von Geschäftsführern, der Geschäftsführerrrat, ist zuständig in allen Angelegenheiten, die nicht ausdrücklich durch Gesetz, durch diese Satzung oder durch eine Gesellschaftervereinbarung oder in einem ähnlichen zwischen den Gesellschaftern ggfs. abgeschlossenen Vertrag enthaltenen Bestimmungen der Gesellschafterversammlung zugewiesen sind".

Artikel fünfzehn (15) wird nunmehr wie folgt lauten:

„ **Art. 15. Stimmrecht der Gesellschafter, Beschlussfähigkeit und Mehrheit.** Ein Alleingeschäfters vereinigt alle Befugnisse der Gesellschafterversammlung auf sich.

Im Falle einer Mehrheit von Gesellschaftern hat jeder Gesellschafter das Recht, an gemeinsamen Entscheidungen teilzunehmen, unabhängig von seiner Kapitalbeteiligung. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie Anteile auf ihn entfallen.

Die Mehrheitsvoraussetzungen für Beschlussfassungen der Gesellschafter werden durch das Gesetz von 1915 sowie den in einer Gesellschaftervereinbarung oder in einem ähnlichen zwischen den Gesellschaftern ggfs. abgeschlossenen Vertrag enthaltenen Bestimmungen, festgesetzt."

Kosten

Die Kosten und Auslagen, die der Gesellschaft in Zusammenhang mit vorliegender Urkunde entstehen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr sechstausendsiebenhundert Euro (EUR 6.700,-).

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der erschienenen Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst und mit einer deutschen Übersetzung versehen ist und dass im Falle einer Abweichung des englischen vom deutschen Text der englische Text maßgebend ist.

WORÜBER Urkunde erstellt in Luxemburg am Datum, wie eingangs erwähnt.

Nachdem die Urkunde Bevollmächtigte der erschienenen Partei, welche dem Notar mit Nachname, Vorname, Personenstand und Adresse bekannt ist, vorgelesen wurde, hat die erschienene Person zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. CHANTRAIN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 26 février 2013. Relation: DIE/2013/2526. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 04. März 2013.

Référence de publication: 2013031379/487.

(130038034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

**Endowment Strategy and Finance S.A., Société Anonyme,
(anc. BI-Invest Finance S.A.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.828.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of February, before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of BI-Invest Finance S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161.828, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 27 May 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2083, p. 99948, on September 7, 2011. The articles of association of the Company have been amended for the last time further to a deed enacted by Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on August 2, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2634, p. 126409, on October 28, 2011 (the Company).

The Meeting is chaired by Mr Erwin VANDE CRUYS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo (the Chairman). The Chairman appoints Mrs Irena COLAMONICO, private employee, residing at the same professional address, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mr Raymond THILL, maître en droit, residing at the same professional address, as Scrutineer of the Meeting (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. the powers of attorney of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list signed by the attorney-in-fact of the represented shareholders and the Bureau of the Meeting, together with the proxies of the represented shareholders, after having been signed "ne varietur", will remain annexed to the present deed.

II. it appears from the said attendance list, that all the shares representing the share capital of the Company in circulation are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which have previously been communicated to the shareholders present and represented, each of them expressly declaring to acknowledge it.

III. the agenda of the Meeting is as follows:

1. waiver of convening notices;
2. change of the current name of the Company into "Endowment Strategy and Finance S.A.";
3. subsequent amendment of article 1. of the Company's articles of association; and
4. miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Meeting, the following resolutions have been unanimously taken:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, it is decided to waive the convening notices, the represented shareholders consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda.

Second resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company from "BI-Invest Finance S.A." into "Endowment Strategy and Finance S.A."

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Meeting resolves to amend article 1. of the Company's articles of association, which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 1. Name.** The name of the company is "Endowment Strategy and Finance S.A." (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in

particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)."

Estimated costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1.200.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties and the members of the Bureau, the members of the Bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt et unième jour du mois de février,

par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

a été tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de BI-Invest Finance S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.828, constituée en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2083, p. 99948, du 7 septembre 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglister du 2 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2634, p. 126409, du 28 octobre 2011 (la Société).

L'Assemblée est présidée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo (le Président). Le Président nomme Madame Irena COLAMONICO, employée privée, demeurant à la même adresse professionnelle, en qualité de secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée élit Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à la même adresse professionnelle, comme Scrutateur de l'Assemblée (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement désignés, ci-après, par le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire de déclarer que:

I. les procurations des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont indiqués dans une liste de présence. Cette liste de présence, signée par le mandataire des actionnaires représentés et par le Bureau de l'Assemblée, avec les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur», resteront annexées au présent acte.

II. il ressort de la liste de présence, que toutes les actions représentant le capital social de la Société en circulation sont présentes ou représentées à la présente Assemblée, ainsi l'Assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'agenda, lequel a été préalablement communiqué aux actionnaires présents et représentés, chacun d'eux reconnaissant expressément en avoir pris connaissance.

III. l'agenda de l'Assemblée est le suivant:

1. renonciation aux formalités de convocation;
2. changement de la dénomination sociale actuelle de la Société en «Endowment Strategy and Finance S.A.»;
3. modification subséquente de l'article 1. des statuts de la Société; et
4. divers.

Après que les points précités aient été approuvés par l'Assemblée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

La totalité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, il est décidé de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés estiment être dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'agenda.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale actuelle de la Société de «BI-Invest Finance S.A.» en «Endowment Strategy and Finance S.A.».

Troisième résolution

En conséquence de la précédente, l'Assemblée décide de modifier l'article 1. des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Le nom de la société est "Endowment Strategy and Finance S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui lui seront facturés en raison du présent acte sont estimés à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date et année qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec nous, le présent acte original.

Signé: E. Vande Cruys, I. Colamonico, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 février 2013. LAC/2013/9345. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

Référence de publication: 2013031568/122.

(130038844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Apparatur Verfahren S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 59.420.

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour du mois de février.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de la société «APPARATUR VERFAHREN S.A.» (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59 420, constituée suivant acte notarié reçu en date du 27 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations (le «Mémorial») en date du 03 septembre 1997, sous le numéro 479 et page 22987.

Les statuts de la Société furent modifiés par plusieurs actes notariés et pour la dernière fois suivant acte notarié reçu en date du 10 août 2009, publié au Mémorial C en date du 24 septembre 2009, sous le numéro 1846 et page 88603.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean BARRET, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Fantine JEANNON, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Diogo ALVES, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'Assemblée et par le notaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il résulte de cette liste de présence que les six cent trente (630) actions représentant l'intégralité du capital social fixé à trente-deux mille deux cent onze euros et trente-neuf cents (32'211,39 EUR) sont toutes représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

(i) Décision de dissoudre anticipativement la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat;

(ii) Décision de nommer la société «MERLIS S.à r.l.» une société à responsabilité limitée avec siège social au 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg, section B numéro 111 320, aux fonctions de seul liquidateur de la Société;

(iii) Décision de déterminer les pouvoirs à conférer au liquidateur.

(iv) Décharge à donner au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour la période allant de la date de la dernière assemblée générale annuelle, tenue exceptionnellement le 13 février 2013 au lieu de la tenir le premier mardi du mois de mars 2013, tel que prévu par l'article seize (16) des statuts, approuvant les comptes au 31 décembre 2012 jusqu'à la date de la mise en liquidation de la Société.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé la dissolution immédiate de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé de nommer:

la société «Merlis S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 111 320,

aux fonctions de seul liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Quatrième résolution

L'Assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour la période allant de la date de la dernière assemblée générale annuelle tenue exceptionnellement le 13 février 2013 au lieu de la tenir le premier mardi du mois de mars 2013, tel que prévu par l'article seize (16) des statuts, approuvant les comptes au 31 décembre 2012 jusqu'à la date de la présente assemblée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les personnes comparantes ont signé avec Nous notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. BARRET, F. JEANNON, D. ALVES, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 février 2013. Relation: EAC/2013/2624. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013031550/76.

(130038479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Compagnie Internationale de Trading de Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 65.528.

L'an deux mille treize, le vingt février.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Compagnie International de Trading de Luxembourg S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés_Luxembourg section B numéro 65528, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lenz, notaire de résidence à Remich en date du 20 juillet 1998,

publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 745 du 9 avril 2010 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Paule Deparis, employée privée, demeurant professionnellement 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les mille deux cent cinquante (1.250) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1.- Décision de la mise en liquidation volontaire de la société.
- 2.- Décharge pleine et entière aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes..
- 3.- Nomination du liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 4.- Nomination du Commissaire-Vérificateur.
- 5.- Divers

IV.- L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, les Actionnaires décident de renoncer aux formalités de convocation.

Les actionnaires présents ou représentés considèrent avoir été valablement convoqués, et acceptent dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. Ils confirment que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à leur disposition endéans une période suffisante pour leur permettre d'examiner attentivement chaque document.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de la mise en liquidation de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs de la Société et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que liquidateur, la société Grant Thornton Lux Audit S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg R.C.S. Luxembourg section B numéro 43298.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des actionnaires

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que Commissaire-vérificateur la Fiduciaire Joseph Treis S.à r.l., une Société à responsabilité limitée, dûment constituée et existante selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, immatriculée auprès du registre Registre et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 70910.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.000,- (mille Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. LECOMTE, M-P. DEPARIS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 22 février 2013. Relation: LAC/2013/8216. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013031612/70.

(130038600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Europa Mezzanine Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 175.140.

L'an deux mille treize, le vingt-six février.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean-Paul Schmit, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Agissant en sa qualité de mandataire de la société Europa Mezzanine LP, une limited partnership constituée et existant selon les lois anglaises, ayant son siège social au 15 Sloane Square, Londres; SW1W 8ER, Royaume-Uni et immatriculée sous le numéro LP015353, ici dûment représentée par son General Partner Europa Capital LLP ayant son siège social au 15 Sloane Square, Londres; SW1W 8ER, Royaume-Uni et immatriculée sous le numéro OC306177, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle est restée annexée, à l'acte de constitution de la société «Europa Mezzanine Holding S.à r.l.» du 30 janvier 2013 reçu par le notaire soussigné.

Lequel comparant, a requis le notaire soussigné de documenter qu'une erreur de mise en forme s'est glissée dans la version anglaise de l'acte de constitution de la susdite Société, acte enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 janvier 2013, Relation: LAC/2013/4737, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 14 février 2013 sous la référence L130027627,

En effet, dans la version anglaise s'est glissé en dessous du Chapter VII - Applicable law le tableau reprenant les définitions alors qu'il fallait indiquer:

Chapter VII. - Applicable law

Art. 19. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Definitions.

Available Amount

Means the total amount of net profits of the Company (being, for the avoidance of the doubt, all profits (including carried forward profits) minus losses (including carried forward losses)) increased by (i) any amount of freely distributable share premium and other freely distributable reserves as determined by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers at its sole discretion and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction, relating to the Class of Shares to be cancelled, to the extent this amount constitute an available reserve, but reduced by any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - LR$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits) less losses (including carried forward losses)

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves whose amount, if any, shall be determined by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers at its sole discretion

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

Cancellation Value

Shall be calculated by dividing the Available Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

Per Share

Interim Accounts

Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date

Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and

Specific Asset cancellation of the relevant Class of Shares.
Means any asset(s) as outstanding from time to time, including notably any loan issued, granted or acquired by the Company or any subsidiary of the Company as well as any other kind of ownership by the Company or any subsidiary of the Company such as shares or investment via any kind of financial instrument, in each case considered in part or in full, and as determined by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers in its sole discretion from time to time.

Le comparant déclare qu'à part cette erreur de mise en forme tout l'acte reste inchangé et prie le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture des présentes faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Schmit, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 février 2013. Relation: LAC/2013/9395. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

Référence de publication: 2013031654/70.

(130038984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Escalette Investissements S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 93.807.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille treize, le dix-neuf février,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a été tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de ESCALETTE INVESTISSEMENTS S.A., SPF, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.807 (la Société). La Société a été constituée suivant acte notarié en date du 27 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 675 du 27 juin 2003.

La séance est ouverte à 09.00 heures sous la présidence de Monsieur Loic Marion, employé privé, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Anne-Lies Van Den Eeckhaut, employée privée, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutatrice Madame Audrey Dumont, employée privée, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocations contenant l'ordre du jour publiés

a) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

numéro 219 du 30 janvier 2013, et

numéro 320 du 9 février 2013,

b) dans le Lëtzebuerger Journal

le 30 janvier 2013 et

le 9 février 2013.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Acceptation du rapport du commissaire à la liquidation.

2) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.

3) Clôture de la liquidation.

4) Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur la liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les

actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée «ne varietur» par les comparants.

IV. Qu'il résulte de la liste de présence que sur les deux mille (2.000) actions en circulation, cinq (5) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

V. Qu'en date du 21 janvier 2013 s'est tenue l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui a nommé la Fiduciaire Glacis S.à r.l., société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.939, en tant que commissaire à la liquidation.

VI.- Qu'en conséquence la présente assemblée extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur son ordre du jour quel que soit le nombre d'actions représentées à la présente assemblée.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend connaissance du rapport du commissaire à la liquidation la Société et décide de l'accepter. Un exemplaire de ce rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière au liquidateur Monsieur Pierre Schill et au commissaire à la liquidation Fiduciaire Glacis S.à r.l..

Troisième résolution:

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et constate que la société ESCALETTE INVESTISSEMENTS S.A., SPF a définitivement cessé d'exister.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant la durée de cinq ans au siège social de la Société, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. MARION, A.-L. VAN DEN EECKHAUT, A. DUMONT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 février 2013. LAC/2013/8196. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 5 mars 2013.

Référence de publication: 2013031665/70.

(130038592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Coiffure Ambiance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-7240 Bereldange, 12, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 152.130.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le dix-neuf février.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

Monsieur Jean Nicolas Fernand Emile, dit Emile GOEDERT, maître-coiffeur, demeurant à L-7360 Helmdange, 1, im Treiland,

ci-après nommée "l'associé unique".

Lequel comparant a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée COIFFURE AMBIANCE S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social à 12, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.130, a été constituée suivant

acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 952 du 6 mai 2010.

Les statuts de ladite société ont été modifiés en dernier lieu par deux actes reçus par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 septembre 2010, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 2386 du 6 novembre 2010 et numéro 2389 du 6 novembre 2010.

Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Que le soussigné est le seul propriétaire de toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de COIFFURE AMBIANCE S.à.r.l..

Que l'associé unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

Que l'associé unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

Que l'associé unique est investi de tout l'actif et par rapport au passif actuel ou inconnu à la date de ce jour, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif.

Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat.

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans à L-L-7360 Helmdange, 1, im Treiland,

Que l'associé unique est autorisée à faire toutes déclarations d'impôts, notification au Registre de Commerce ou tous autres documents nécessaires ou utiles à la clôture de la liquidation.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Goedert et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 février 2013. LAC/2013/9174. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

Référence de publication: 2013031609/50.

(130038901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

**K & K Solutions, Société Anonyme,
(anc. O.G.F.I.).**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 188, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 55.758.

L'an deux mille treize, le vingt-six février.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Luxembourg),

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «O.G.F.I.», ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 188, Route de Longwy, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 55.758, constituée suivant acte reçu par Maître Robert SCHUMAN, notaire alors de résidence à Rambrouch, du 1^{er} août 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 536 du 22 octobre 1996, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant décision de l'assemblée générale des actionnaires en date du 3 mai 2001, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Madame Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Nadine Majerus, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jean-Paul Schmit, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les 100 (cent) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la société de «O.G.F.I.» en «K & K Solutions».
2. Modification du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la société.
3. Modification de l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet les activités et services commerciaux. Elle pourra faire toutes opérations et transactions, tant mobilières qu'immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social.»

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société de de «O.G.F.I.» en «K & K Solutions».

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. (premier alinéa). «Il est formé une société anonyme sous la dénomination de K & K Solutions.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet les activités et services commerciaux. Elle pourra faire toutes opérations et transactions, tant mobilières qu'immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social.»

Frais

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé Drauth, Majerus, Schmit, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 février 2013. Relation: LAC/2013/9397. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 5 mars 2013.

Référence de publication: 2013031856/63.

(130038483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Tecolu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 167.742.

Suite au transfert du siège social de la Société en date du 22 février 2013, les adresses respectives des gérants James Bermingham et Anke Jager sont à changer en 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013036570/10.

(130044649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Kennedy Financement Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 146.608.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 février 2013

Cinquième Résolution:

L'associé unique décide de remplacer la société anonyme Mazars Luxembourg ayant son siège social au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, par PricewaterhouseCoopers Luxembourg ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que "Réviseur d'Entreprises Agréé", jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des associés, approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KENNEDY FINANCEMENT LUXEMBOURG S.à r.l.

Référence de publication: 2013036379/16.

(130044326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Kuno S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,96.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 60.331.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 février 2013:

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la démission de FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la nomination de FIDUCIAIRE SEVE S.A. ayant son siège social 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 82421 en tant que Commissaire aux Comptes en remplacement de FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Pour KUNO S.A.

Référence de publication: 2013036380/17.

(130044801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Versbau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 64.249.

Extrait du Procès-Verbal de L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 18 Mars 2013

L'Assemblée Générale a décidé de reconduire les mandats des membres du Conseil d'Administration suivants:

- Madame Margareta Sihvola, ayant son adresse professionnelle à Ensio Miettisen katu 2, FIN-06100 Porvoo (Finlande), Administrateur;

- Monsieur Martti, Timgren, ayant son adresse professionnelle à Yrjönkatu 16 A 9, FIN-00120 Helsinki (Finlande), Administrateur;

- Monsieur Timo Risto Luukkainen, demeurant Katissuontie 19, FIN-07230 Monninkylä (Finlande); Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

ainsi que du Commissaire aux Comptes:

Fidu-Concept S.à r.l., établie et ayant son siège social au 36, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 38.136,

jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à se réunir pour statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Mars 2013.

Référence de publication: 2013036605/21.

(130044559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

United Foundries Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 131.729.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 18 mars 2013

En préambule, la Présidente annonce le décès de Monsieur Patrick ROCHAS.

L'Assemblée prend acte et accepte la démission de Monsieur Stéphane LIEGEOIS de ses fonctions de gérant de la Société.

En remplacement, l'Assemblée décide de nommer pour une durée indéterminée:

- Madame Ludivine ROCKENS, employée privée, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, à la fonction de gérant de classe B;

- Madame Sylviane COURTOIS, employée privée, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, à la fonction de gérant de classe A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013036580/18.

(130044836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Vaubesnard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 74.287.

Il résulte d'une Résolution par écrit de l'actionnaire unique datée du 26 février 2013 que les administrateurs sortants:

- M. Marc SCHMIT,

- M. Fernand HEIM, administrateur et Président,

- Mme Geneviève BLAUEN-ARENDE

tous trois avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

ainsi que le commissaire aux comptes:

- M. Marco RIES, Réviseur d'Entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

ont été reconduits dans leurs fonctions respectives jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013036602/18.

(130044630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Delamare Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: GBP 3.766.235.450,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 119.857.

Il résulte des résolutions écrites de l'actionnaire unique de la Société, prises en date du 19 mars 2013, que:

- Mr. David Surdeau, né le 7 juin 1956 à Sutton (Royaume-Uni), avec adresse professionnelle au Samjung Building, 701-2 Yeoksam-Dong, Kangnam-Ku, Seoul 135-080, Corée du Sud, a été nommé gérant de type B de la Société, avec effet au 19 mars 2013 et pour une durée indéterminée;

- Messieurs Carl Elis Rogberg, Steven Charles Strachota et Madame Lucy Jeanne Neville-Rolfe ont démissionné de leur fonction de gérants de type B de la Société, avec effet au 2 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 20 mars 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013037494/18.

(130046065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Electrocalor SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 125.299.

L'an deux mille treize, le vingt mars,

Les actionnaires de la société anonyme ELECTROCALOR SA - RCB N° 125 299 - 10 Rue de l'Avenir L-3895 FOETZ ont tenu une assemblée générale extraordinaire:

Ordre du jour:

- démission du commissaire aux comptes

Première résolution:

La société CABINET COMPTABLE ET FISCAL DU SUD SA - 37 Rue Dicks L-4081 ESCH/ALZETTE démissionne de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Plus ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole la séance est levée à 16H 00.

Fait à ESCH/ALZETTE, le 20.03.2013.

José Manuel DOS SANTOS MARTINS /
Jorge Manuel CASTANHEIRA PIRES.

Référence de publication: 2013037519/18.

(130046306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Drake Recoveries S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.049.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales signée le 20 mars 2013 que CVI GVF (Lux) Master S.à r.l. a transféré 1 part sociale de classe F de la société Drake Recoveries S.à r.l. à CVIC Lux Master S.à r.l. avec siège social sis au 11-13, Boulevard de La Foire, L-1528 Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164791.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales signée le 20 mars 2013 que CVI GVF (Lux) Master S.à r.l. a transféré 1 part sociale de classe F de la société Drake Recoveries S.à r.l. à CVF Lux Master S.à r.l. avec siège social sis au 11-13, Boulevard de La Foire, L-1528 Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151957.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013037496/18.

(130046252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

ICG Recovery 4, 2008 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 159.089.

Il résulte des résolutions de l'Actionnaire unique de la société en date du 14 novembre 2012 que l'Actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Démission de gérant suivant:

M. Dylan Davies, employé privé, demeurant professionnellement à 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg.

2. Le gérant suivant est nommé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013:

M. Bernard Bronckart, employé privé, né à Ougrée, Belgique, le 21 octobre 1966, demeurant professionnellement à 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 19 mars 2013.

Référence de publication: 2013037599/18.

(130046325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.